

« Le Christ est la fin de la Loi »

5^e dimanche après la Pentecôte (Rom. 10,1-10 ; Matth. 8,28-9,1)

Homélie prononcée par le père André le dimanche 13 juillet 2025

Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Dans l'Évangile de Matthieu, l'épisode d'aujourd'hui suit de près celui de dimanche dernier. Nous sommes toujours au début du ministère public du Christ en Galilée, près du lac de Tibériade. Après le discours sur la montagne, Jésus a guéri le serviteur du centurion (c'était la lecture de dimanche dernier). Puis il a traversé le lac sur une barque avec ses disciples. Là, une tempête s'est levée et les disciples ont pris peur, car l'embarcation était en péril. Mais par sa Parole, le Seigneur a fait revenir le calme.

Ils arrivent alors sur l'autre rive, et c'est là que nous assistons à la scène avec les deux démoniaques, que Jésus va guérir en expulsant les démons dans un troupeau de porcs. Je ne vais pas commenter ce récit aujourd'hui. Retenons seulement que, dans cette période où le Seigneur parcourt la Galilée, Il montre son pouvoir souverain sur toutes formes de mal : la maladie, la mort, et sur l'auteur du mal lui-même : le Diable et ses anges mauvais. Bref, Il se révèle comme le sauveur du monde, notre unique sauveur.

Et cela rejoint le message de saint Paul, en particulier dans l'épître aux Romains, que l'Église nous propose de lire depuis le début du temps après la Pentecôte. Je vais donc maintenant en dire quelques mots.

Le passage de cette épître qui vient d'être lu en est en quelque sorte la conclusion, avec cette phrase centrale : « *La fin de la Loi, c'est le Christ* ». Il est question ici de la Loi donnée par Dieu à Moïse, telle qu'on la trouve dans l'Ancien Testament. Le Christ est la fin de la Loi en tant que but et accomplissement. Le Christ Lui-même avait dit : « *Je ne suis pas venu abolir la Loi, mais l'accomplir* » (Matth. 5,17).

Le grand thème de l'épître aux Romains est la *justification* par la foi au Christ. La justification, dans le sens de *rendre juste devant Dieu*, est un autre mot pour dire le *salut*. En résumé : ce n'est pas l'observance de la Loi qui sauve (ou qui justifie), car la Loi n'a pas le pouvoir de vaincre le péché. C'est le Christ qui nous délivre du péché, par sa mort et sa résurrection.

Lorsque saint Paul a écrit cette épître, c'était pour répondre à la question de l'observance de la Loi de Moïse. La mission évangélisatrice de Paul auprès des païens (c'est-à-dire des non juifs) se heurtait alors à une opposition d'un milieu d'origine juive qui voulait obliger les convertis issus du paganisme à observer toutes les obligations du judaïsme, en particulier la circoncision. Leur position peut être résumée ainsi : « *Si vous ne vous faites pas circoncire selon le rite de Moïse, vous ne pouvez pas être sauvés* » (Act. 15,1).

Paul a tranché : les chrétiens qui ne sont pas issus du judaïsme ne doivent pas se faire circoncire, car nul n'est justifié par les œuvres de la Loi, mais par la foi en Jésus-Christ. La justification est une *grâce*, un don gratuit de Dieu, ce qui exclut toute idée de mérite.

La circoncision était le signe de l'alliance que Dieu avait conclue avec le peuple hébreu, en vue de la venue du Christ. Et, comme saint Paul le dit dans l'épître aux Galates, qui traite du même thème que l'épître aux Romains : « *La Loi a été comme un pédagogue pour nous conduire au Christ, afin que nous soyons justifiés par la foi. La foi étant venue, nous ne sommes plus sous ce pédagogue* » (Gal. 3,24-25).

En s'opposant aux judaïsants, Paul parle lui-même en tant que juif, et il s'attriste à cause de ses frères : *« Je dis la vérité en Christ : J'éprouve une grande tristesse, et j'ai dans le cœur un chagrin continuel. Car je voudrais moi-même être anathème et séparé du Christ pour mes frères selon la chair, qui sont Israélites, à qui appartiennent les alliances, les promesses, et de qui est issu, selon la chair, le Christ... Que dirons-nous donc ? Les païens, qui ne cherchaient pas la justice, ont obtenu la justice qui vient de la foi, tandis qu'Israël, qui cherchait une loi de justice, n'est pas parvenu à cette loi. Pourquoi ? Parce qu'Israël l'a cherchée, non par la foi, mais comme provenant des œuvres. Ils se sont heurtés contre la pierre d'achoppement »* (Rom. 9,1-4 et 30-32).

C'est alors que commence le passage d'aujourd'hui : *« Frères, le vœu de mon cœur et ma prière à Dieu pour eux, c'est qu'ils soient sauvés. Je leur rends le témoignage qu'ils ont du zèle pour Dieu, mais sans intelligence : ne connaissant pas la justice de Dieu, et cherchant à établir leur propre justice, ils ne se sont pas soumis à la justice de Dieu ; car le Christ est la fin de la Loi, pour la justification de tous ceux qui croient »* (Rom. 10,1-4).

Les versets qui suivent, qui sont une citation libre du Deutéronome, sont un peu difficiles. Pour mieux comprendre, voici ce qui est dit dans le Deutéronome (c'est Dieu qui parle à son peuple) : *« Et toi, tu reviendras au Seigneur, et tu mettras en pratique tous ces commandements que je te prescris. Ce commandement n'est pas au-dessus de tes forces et hors de ta portée. Il n'est pas dans le ciel, pour que tu dises : Qui montera pour nous au ciel pour le prendre et nous le faire entendre, afin que nous le mettions en pratique ? Il n'est pas dans l'abîme, pour que tu dises : Qui passera pour nous dans l'abîme pour le prendre et nous le faire entendre, afin que nous le mettions en pratique ? C'est une chose, au contraire, qui est tout près de toi, dans ta bouche et dans ton cœur, afin que tu la mettes en pratique »* (Deut. 30,8-14). Le sens est qu'il ne faut pas aller chercher le salut au loin : il est tout près de nous, dans la Parole du message évangélique, qu'il suffit d'accepter par la foi.

Mais alors, si nous sommes justifiés gratuitement, cela signifie-t-il que nous n'avons rien à faire pour notre salut, sinon de croire ? En réalité, notre justification gratuite par la foi ne nous exonère pas de notre responsabilité. Après avoir affirmé que *« Nulle chair ne sera justifiée par les œuvres de la Loi »* (Gal. 2,16), Paul ajoute : *« Mais, tandis que nous cherchons à être justifiés par le Christ, si nous étions nous-mêmes trouvés pécheurs, le Christ serait-il un ministre du péché ? Loin de là ! Car, si je rebâtis les choses que j'ai détruites, je me constitue moi-même transgresseur, car c'est par la Loi que je suis mort à la Loi, afin de vivre pour Dieu »* (Gal. 2,17-19).

La foi, pour saint Paul, n'est pas une simple croyance passive, elle doit être *agissante*, comme il le précise dans l'épître aux Galates : *« Car, en Jésus-Christ, ni la circoncision n'a de valeur, ni l'incirconcision, mais la foi agissant par la charité »* (Gal. 5,6). Ou encore dans l'épître aux Ephésiens, avec cette formule qui nous servira de conclusion : *« Nous qui étions morts par nos offenses, Dieu, qui est riche en miséricorde, nous a rendus à la vie avec le Christ... C'est par grâce que vous êtes sauvés, par le moyen de la foi. Cela ne vient pas de vous, c'est le don de Dieu. Car nous sommes son ouvrage, ayant été créés en Jésus-Christ pour de bonnes œuvres, que Dieu a préparées d'avance, afin que nous les pratiquions »* (Eph. 2,1-10).

Ainsi, il y a un lien entre la justification gratuite par la foi et la pratique des œuvres bonnes (les œuvres de justice et de charité). Ces œuvres bonnes n'ont pas leur origine en nous, mais dans le Christ. Elles sont un don de Dieu pour que nous les pratiquions.

Amen.